



**13<sup>e</sup> réunion du Conseil Ministériel de l'OSCE**

**Ljubljana, les 5 et 6 décembre 2005**

*Déclaration de S.E.M. Jean Asselborn,  
Vice-Premier Ministre,  
Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration  
du Grand-Duché de Luxembourg*

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Chers collègues et amis,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je souhaiterais tout d'abord joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour remercier et féliciter la Présidence slovène pour l'excellent travail accompli au cours de l'année écoulée. Permettez-moi de vous féliciter tout particulièrement pour l'accord trouvé sur les échelles de contribution, un sujet important mais difficile qui nous a divisés pendant trop longtemps. J'espère que cet accord n'a fait que présager d'autres succès que nous pourrons engranger ensemble au cours de nos travaux d'aujourd'hui et de demain.

Monsieur le Président,

En tant que représentant d'un État membre de l'Union européenne, je souscris bien sûr entièrement aux points qui ont été présentés par la Présidence britannique au nom de celle-ci ce matin. Permettez-moi néanmoins de faire quelques remarques à titre national.

L'histoire de notre organisation, ses acquis et ses succès depuis l'adoption de l'Acte final d'Helsinki il y a trente ans, a fait l'objet de nombreuses interventions aujourd'hui.

J'aimerais donc vous épargner une leçon d'histoire supplémentaire, mais il me semble que, en cette année commémorative importante pour l'OSCE, il y a certains principes fondamentaux, certaines valeurs communes auxquelles nous adhérons tous, et qui méritent d'être réaffirmées fermement et clairement par nous aujourd'hui : je fais notamment référence à celles du Décalogue de Helsinki adoptées il y a trente ans et complétées et précisées entre temps par la Charte de Paris (1990) et les

documents de Copenhague (1990), Moscou (1991) et Istanbul (1999). Après tout, il revient au Conseil des Ministres de définir la voie à suivre par cette organisation en adoptant des lignes directrices claires et bien définies - et à nos représentants à Vienne de résoudre les questions techniques de détail.

Comme toute autre organisation internationale, l'OSCE doit s'adapter aux temps qui changent, aux besoins de ses Etats participants.

Un débat sur la transformation et l'adaptation de l'organisation aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle se poursuit actuellement sur base du rapport du Groupe des personnes éminentes publié en juin dernier.

Je me félicite de cet effort, mais je tiens à souligner d'emblée que, si une bonne gestion des affaires est nécessaire pour assurer un fonctionnement efficace de l'organisation et une utilisation optimale de ses ressources, c'est la mission de l'organisation qui doit toujours prévaloir sur toute préoccupation de gestion et de procédure.

Compte tenu de l'importance fondamentale de cette mission – la sécurité et la coopération en Europe -, la réforme ne doit pas devenir l'activité principale qui absorbe toute notre énergie. La réforme ne doit pas non plus se faire au détriment de l'acquis de l'OSCE – ni au niveau des valeurs et des engagements qui constituent son fondement, ni au niveau de ses institutions et j'y ajouterai également nos missions sur le terrain et nos missions d'observation électorale.

La réforme devrait être l'occasion de réfléchir sur la valeur ajoutée que l'OSCE peut apporter à la sécurité et à la coopération en Europe. Elle devrait dès lors viser à renforcer la place de notre organisation dans l'architecture des organisations et institutions internationales et régionales en Europe.

A cet effet je me félicite des efforts entrepris par la Présidence slovène et le Secrétariat pour renforcer la coopération et la collaboration de l'OSCE notamment avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OTAN et l'ONU. La complémentarité de ces organisations me semble évidente.

Je note ainsi avec satisfaction l'adoption de la déclaration conjointe sur la coopération entre l'OSCE et le Conseil de l'Europe en début d'année, de même que la signature, le 17 novembre, d'un accord de coopération sur l'assistance aux pouvoirs locaux en Europe du Sud Est signé par les Secrétaires généraux des deux organisations.

Des exemples de coopération concrète sur le terrain existent également entre l'OSCE et l'OTAN notamment dans le cadre de l'initiative pour la sécurité environnementale (ENVSEC) en Asie centrale et en Europe orientale. La coopération entre l'OSCE et l'ONU vient de recevoir un nouvel élan par l'adoption de la résolution 1631 du Conseil de Sécurité qui relève l'importante contribution des organisations régionales notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité internationale.

Les liens entre l'Union européenne et l'OSCE sont nombreux et de longue date. Nous partageons les mêmes valeurs et les mêmes intérêts : une Europe stable, sûre et prospère. Que ce soit en Europe du Sud Est, en Europe orientale ou en Asie centrale, l'OSCE est un partenaire de choix pour l'UE sur le terrain. L'Union européenne est engagée dans un débat continu sur son rôle à jouer au sein de l'OSCE – je puis vous assurer que ce débat est loin d'être achevé.

Monsieur le Président,

Les instruments dont l'OSCE s'est dotée au cours des trente dernières années - je pense notamment aux missions sur le terrain ou encore aux missions d'observation électorale - sont destinés à nous aider à mettre en œuvre les engagements et valeurs auxquels nous avons tous souscrits. Il faut donc veiller, sans relâche, et en dehors de toute considération de réforme, au bon fonctionnement et si nécessaire au renforcement de ces instruments, qui sont au service de nous tous.

Grâce à ces instruments l'OSCE contribue déjà aujourd'hui de façon considérable à la recherche d'une solution politique, durable et stable aux conflits dits « gelés » (Moldavie, Géorgie, Haut-Karabakh).

Dans les semaines et mois à venir une grande importance va également continuer à revenir à la mission de l'OSCE au Kosovo (OMiK), sur l'arrière-fond des négociations en matière de statut, qui viennent de commencer. Cette mission, la plus importante en effectifs et en budget de l'organisation, qui est une partie intégrante de la mission des Nations Unies (MINUK) sur place, va, pour ainsi dire, accompagner ces négociations en continuant à œuvrer à la mise en place de structures démocratiques, au renforcement de l'État de droit et à la promotion du dialogue interethnique. Grâce à sa présence sur le terrain, elle me semble particulièrement bien placée pour contribuer efficacement au renforcement de la stabilité et de la sécurité de la région.

Monsieur le Président,

Au terme de mon intervention, je voudrais adresser mes meilleurs vœux à la future Présidence belge et l'assurer de notre plein appui.

Enfin, je tiens à exprimer à la Présidence slovène et à vous personnellement, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour l'organisation exemplaire de cette réunion ainsi que nos remerciements sincères pour la généreuse hospitalité que les autorités slovènes nous offrent dans cette belle ville de Ljubljana.

Je vous remercie pour votre attention.